

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-755 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour la réfection, la mise aux normes et le maintien d'actifs immobiliers**

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à procéder à des travaux de réfection, de mise aux normes et de maintien d'actifs dans certains bâtiments municipaux, dont ceux à vocation communautaire, conformément au Programme triennal d'immobilisations adopté pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 28 février 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 25 avril 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 2 mai 2025

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe